

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE D' CONSEIL D'ETAT

Travail-Démocratie-Paix

DEPARTEMENT DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DE LA SECURITE

II) D E C R E T N° 75/ 539 DU 17 décembre 1975

portant nomination d'un Responsable
du Département Politique

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL D'ETAT !

Vu - La Constitution ;

Vu - L'Ordonnance 1/69 du 5 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du
22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu - L'Ordonnance 6/69 du 24 Février 1969 portant organisation de
la Défense Opérationnelle du Territoire ;

Vu - L'Ordonnance 2/72 du 19 Janvier 1972 portant intégration des
Services de Sécurité au sein de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu - Le Décret 74/353 du 28 Septembre 1974 portant attributions du
Chef d'Etat Major Général ;

Vu - Le Décret 74/359 du 28 Septembre 1974 portant nomination des
Chefs d'Etat Major Adjoints de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu - L'Instruction n°004/PCR/DDNG du 6 Mars 1975 relative à l'organi-
sation du Département Politique de l'Etat Major Général ;

LE CONSEIL D'ETAT ENTENDU

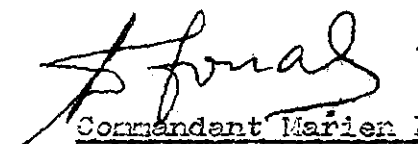
II) D E C R E T :

Article 1er :- Le Capitaine O K O N G O Nicolas est nommé Responsable du
Département Politique de l'Etat Major Général en remplacement du Capitaine
GOMA-FOUTOU Celestin appelé à d'autres fonctions.

Article 2 :- Les dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3 :- Le Responsable de la Commission Permanente à l'Armée, chargé de
la Défense et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent Décret qui
prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au
JORG et communiqué partout où besoin sera./-

/- AIT A BRAZZAVILLE, le 17 décembre 1975


Commandant Marien N'GOUAPI